



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE  
Bureau du Développement des Territoires

Affaire suivie par : Didier GUIRAUD  
Tél.: 04 74 53 82 19/Fax : 04 74 53 15 82  
Courriel : didier.guiraud@isere.gouv.fr

Vienne, le 23 mai 2014

### Compte-rendu de la Commission Locale d'Information du site GDE de Salaise sur Sanne Réunion du 18 décembre 2013

Le 18 décembre 2013 à 14h30, s'est tenue, à la mairie de Salaise sur Sanne, la réunion de la Commission Locale d'Information de GDE.

#### Etaient présents :

- M. Lionel LEMOINE, Sous-Préfet de Vienne ;
- M. Jackie CROUAIL, Maire de Salaise sur Sanne ;
- Mme Christiane MOUCHIROUD, Elue de Salaise Sur Sanne ;
- M. Gérard PERROTIN, Elu de Salaise Sur Sanne ;
- Mme Justine MENGUY, mairie de Salaise sur Sanne ;
- M. Gérard MENU, Directeur de GDE Salaise ;
- M. Joël SCHNEEWEIS, Directeur Adjoint RA de GDE ;
- M. Alban GROSVALLET, Responsable EQS de GDE ;
- M. Yves BEAUPERE, EQS de GDE ;
- M. Francis CHARVET, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- Mme Roberte DI BIN, Maire de Sablons ;
- M. Serge BOURSON, 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Chanas ;
- M. Jean-Pierre FORAY, DREAL, Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère ;
- M. Bernard PIOT, ARS, Délégation Territoriale de l'Isère ;
- M Yannick ABEL-COINDOZ, SDIS 38 Groupement Nord ;
- M. Gilbert DUMONNET, Commandant la brigade de gendarmerie de Roussillon ;
- M. Didier GUIRAUD, Sous-Préfecture de Vienne ;

#### Etaient excusés ou absents :

- M. Daniel RIGAUD, Conseiller Général de l'Isère ;
- M. BERTHOUARD, Maire de Roussillon ;
- Mme Christine MASSON, Maire de Péage de Roussillon ;

M. Jackie CROUAIL, maire de Salaise sur Sanne, accueille les participants à la réunion et donne la parole à M. Lionel LEMOINE, sous-préfet de Vienne.

M. le sous-préfet remercie les membres de la commission de leur présence et demande s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la précédente CLI du 27/06/2012. En l'absence de remarque, celui-ci est validé.

M. Jean-Claude GIRARDIN, président de l'association « Sauvons Notre Futur », présent dans la salle en début de réunion, fait une déclaration au nom de son association, de l'association « Vivre Ici » et de la FRAPNA Isère. Il informe que les trois associations ont décidé de boycotter la CLI et lit un courrier en ce sens (ci-après):

CLI GDE du 18 Décembre 2013.

L'ensemble des Associations de Défense de l'Environnement : FRAPNA, VIVRE et SAUVONS NOTRE FUTUR ont décidé de boycotter la présente CLI. Je suis chargé de vous présenter les raisons qui nous ont contraints à prendre cette décision.

Premièrement: Nous contestons l'autorisation du Ministère de l'Environnement de mesurer les émissions de dioxines avec un taux d'oxygène de 11 % sous prétexte qu'il n'y aurait pas de combustion. Ceci en contradiction avec le précédent Arrêté Préfectoral des Yvelines et malgré l'intervention de Madame RIVASI.

Pour qu'il y ait émission de dioxines, il faut une combustion complète ou incomplète avec des températures comprises entre 300 et 600 degrés. Le broyeur de GDE de Salaise émet des dioxines: la conclusion est donc évidente.

Deuxièmement : Nous demandons que les rejets gazeux diffus, qui représentent plus de la moitié des rejets totaux, soient captés au mieux et que l'ensemble des rejets soit correctement filtré.

Une dernière remarque: le Ministère avoue qu'aucun document technique de référence n'existe pour les broyeurs. C'est inadmissible compte tenu notamment de l'énorme augmentation de la puissance des broyeurs actuels en particulier celui de Salaise.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

**A noter** que l'association, par mel du 07/01/2014 adressé au sous-préfet, a corrigé l'erreur (inversion de sens) commise dans le deuxième paragraphe de ce courrier :

Les associations contestent le « refus » du ministère de mesurer les émissions de dioxines avec un taux d'oxygène de 11% (au lieu de contestent l'autorisation)

M. **GIRARDIN** ajoute que son association (« Sauvons Notre Futur ») est plutôt, par principe, opposée au boycott des réunions. Cependant, il estime que la situation est suffisamment grave pour décider de ne pas participer à cette CLI.

M. le **sous-préfet** regrette l'absence des associations et prend acte de ce boycott. Il précise que les associations seront destinataires du compte-rendu de cette réunion.

Il ajoute que le Préfet de l'Isère a adressé deux courriers au ministre de l'environnement (le 30/03/2012 et le 12/10/2012) portant notamment sur le mode de calcul des valeurs des concentrations en dioxines et furannes émises par les broyeurs et plus généralement afin de connaître les réflexions en cours ou les propositions concernant la définition de normes réglementaires pour ces polluants.

Il constate que ces courriers sont restés sans réponse à ce jour.

Il ajoute que s'il n'existe pas encore au niveau national de document technique de référence pour les broyeurs, cette situation devrait évoluer grâce aux travaux envisagés par la Commission Européenne pour l'élaboration d'un BREF (Best available technologies reference documents) traitement des déchets qui va inclure un volet sur les broyeurs. Des nouvelles valeurs limites d'émissions seront, si nécessaire, fixées en référence au BREF.

M. **Jean-Pierre FORAY, Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère de la DREAL**, précise que le projet de courrier de Mme Delphine BATHO, à l'attention de Mme RIVASI, députée européenne, qui n'a malheureusement pas été signé par la ministre avant son départ du Gouvernement, confirmait toutefois la position de la DREAL Rhône Alpes.

M. le **sous-préfet** fait observer qu'il s'agit d'un projet de réponse qui ne vaut pas réponse officielle sur ce point.

(M. **GIRARDIN** quitte la salle de réunion).

M. **Gérard PERROTIN, de la mairie de Salaise sur Sanne**, constate que la réglementation actuelle qui s'applique aux broyeurs n'est pas adaptée à la situation et déplore le délai beaucoup trop long de la réponse du ministère sur cette question.

La parole est donnée ensuite à M. **Yves BEAUPERE, du service EQS de GDE Salaise**, qui présente, à l'aide de diaporamas (joint au compte-rendu) le bilan d'activité et le contexte économique de l'entreprise.

## 1. BILAN D'ACTIVITE ET CONTEXTE ECONOMIQUE

M. **BEAUPERE** indique que l'activité de l'année 2013 est proche de celle de l'année 2012. On note une diminution du gisement des métaux entrant dans la filière de valorisation due à la faible activité du secteur industriel en France, soit une baisse de près de 30% du volume d'activité.

On constate également une diminution de la demande en matière première secondaire notamment des métaux ferreux et non ferreux en Europe.

Le tonnage broyé de l'année 2013 (208 022 tonnes au 30/11) s'annonce sensiblement égal à celui de l'année 2012 avec un rendement assez élevé (150t/h).

La situation est également globalement stable en terme de répartition en produits E40, métaux induits (sensiblement la même chaque année), fraction légère (sensiblement identique à 2012) et fraction lourde (la part se situe entre 8 et 10%).

Le taux de valorisation des VHU sur le site de GDE Salaise est 85%. Le taux projeté, avec le démontage (verre, pneu, plastique) et la ligne de post traitement du fluff, est de 95,20%.

M. BEAUPERE précise que la moyenne sur le site de Salaise est de 0,7 à 2,5 pneus par véhicule contre 2,45 pneus au plan national.

M. **PERROTIN** rappelle que les véhicules ne devraient jamais arriver sur le site équipés de pneus et qu'ils ne sont souvent pas démontés par la filière normale. Il conviendrait que la valorisation de ces pneus soit effectuée par des centres de traitement spécifiques.

M. **Serge BOURSON, de la mairie de Chanas**, s'étonne de voir encore des camions chargés de véhicules encore arriver sur le site équipés de pneus.

M. **BEAUPERE** indique que pour chaque VHU réceptionné sur le site avec des pneus, il est procédé à un constat de réception et au déclassement au prorata, le nombre de pneumatiques en référence étant à zéro.

M. **BOURSON** estime que ce déclassement n'est pas suffisamment dissuasif. Il note également que la présence d'huile ou du carburant est encore constatée dans les réservoirs.

M. **FORAY** souhaiterait que le tableau présenté précise le nombre de pneus. Il constate que cette problématique concernant le non démontage des pneus par certains fournisseurs agréés de GDE persiste. Il a encore constaté que des lots arrivent sur le site avec l'ensemble des pneumatiques.

Il ajoute que des inspections auprès de ces fournisseurs agréés, avec le concours de la gendarmerie, ont eu lieu et ont abouti à la fermeture d'une quinzaine d'établissements en Rhône Alpes. GDE pourrait procéder à ses propres audits auprès de ses fournisseurs.

M. **Alban GROSVALLLET, Responsable EQS de GDE**, indique qu'on constate malgré tout une amélioration de la situation sur le site.

M. **FORAY** répond que cette amélioration n'est pas constatée s'agissant des VHU en provenance de certains fournisseurs agréés.

Mme **MOUCHIROUD, de la mairie de Salaise**, regrette que tous les broyeurs ne jouent pas le jeu en refusant les véhicules non conformes.

M. **Gérard MENU, directeur de GDE Salaise**, estime pour sa part que globalement la situation s'améliore dans la profession. Il rappelle que le contexte économique est difficile et que les tonnages diminuent.

M. le **sous-préfet** estime que la résolution de ce problème n'est pas acquise mais que des progrès évidents sont constatés. Il conviendrait d'inspecter les établissements non encore audités et de rappeler les règles.

M. **BEAUPERE** indique la répartition des tonnages expédiés par mode de transport.

Pour 2013, 85 % de l'expédition de l'E40 et près de 60 % des expéditions toutes matières sont assurées par bateau. GDE favorise les expéditions par voies dites propres (Train + bateau) . GDE est ainsi le 2<sup>ème</sup> plus gros utilisateur du canal du Rhône, la première place étant occupée par un pétrolier.

## 2. INVESTISSEMENTS ET ACTIONS D'AMELIORATION

En 2013, la campagne de sensibilisation des fournisseurs a été renouvelée avec l'envoi de courriers d'information et de sensibilisation aux 400 fournisseurs portant sur les critères de réception des matières.

En amont, la qualité des déchets achetés chez les fournisseurs est contrôlée.

Par ailleurs, l'affichage permanent réalisé l'année précédente sur l'ensemble des sites GDE, dans le cadre d'une campagne de communication et de sensibilisation des fournisseurs et des particuliers sur les critères d'acceptation des matières, est maintenu avec l'objectif « Zéro indésirable ».

La démarche d'intensification des consignes de réception est poursuivie avec la formation spécifique du personnel à l'identification des non-conformités, une intensification des consignes de déclasserment et la présence permanente sur le site d'une fiche réflexe concernant la qualité des matières à prendre en charge.

GDE investit également (pour un montant de 30 millions d'euros) sur son site de Rocquencourt avec la construction d'une nouvelle unité de tri post broyage des résidus de broyage légers qui permettra d'augmenter la part valorisable de la fraction légère. Les travaux sont en cours et la mise en service est prévue pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## 3. DONNEES D'AUTOCONTROLE

### A : Rejets en eaux pluviales de ruissellement après traitement :

M. **BEAUPERE** indique que le volume d'eaux pluviales collectées sur l'ensemble du site est d'environ 66 643 m<sup>3</sup> en 2013. A noter que la pluviométrie a été plus importante cette année que l'année précédente.

La consommation d'eau sur le site (pompage dans le Rhône) a baissé en 2013 (30 846 m3) par rapport à 2012 (49 543 m3).

S'agissant du suivi mensuel des hydrocarbures totaux, aucun dépassement n'a été constaté depuis avril 2011 (dernier dépassement en mars 2011).

Les résultats des analyses annuelles Eaux Pluviales 2009-2013 sont conformes aux seuils prescrits par l'arrêté préfectoral.

La fréquence du nettoyage des installations de traitement des eaux pluviales a été maintenue.

Le tonnage des déchets issus des installations de traitement des eaux pluviales est en baisse en 2013 par rapport à 2012 suite à l'augmentation des tonnages traités dans les équipements permettant la décantation et la filtration des eaux et boues avant traitement. Pour le traitement des déchets les filières de valorisation sont privilégiées par rapport à l'élimination.

## **B : Rejets atmosphériques de la Cheminée du broyeur :**

### - Contrôles en continu 2010 - 2013

Avec 2,85 mg/m<sup>3</sup>, la concentration en poussières pour l'année 2013 est nettement inférieure au maximum autorisé de 20 mg/m<sup>3</sup>. (Pour mémoire : 5,28 mg/m<sup>3</sup> en 2011 et 4,18 mg/m<sup>3</sup> en 2012). Le débit (125,58 kNm<sup>3</sup>/h) en 2013, est maintenu.

### - Contrôles périodiques 2012/2013 :

Depuis mars 2012, les résultats des mesures trimestrielles en poussières, COVt et métaux sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral. On note pour les COVt un maximum de 54,9 mg/m<sup>3</sup> en septembre 2012.

### - Contrôles périodiques 2007/2013 :

S'agissant des flux annuels en poussières et COVt totaux, l'évolution constatée est largement à la baisse.

### - Contrôles périodiques 2010/2013 :

L'examen des mesures de débit de 2010 à 2013 montre que le volume d'aspiration augmente avec une action permanente sur la captation.

Les concentrations en COVt et en poussières sur cette période sont très faibles et conformes aux seuils de l'arrêté préfectoral.

### - Contrôles périodiques 2011/2013 :

Les flux horaires des COVt et poussières sont très inférieurs aux seuils de l'arrêté préfectoral. On relève néanmoins un maximum en septembre 2012. La situation est identique pour les concentrations et flux horaire en métaux (Pb + Ni + Cu), très largement inférieures aux seuils maximum autorisés.

M. **GROSVALLLET** rappelle que l'arrêté préfectoral d'autorisation du broyeur de Salaise est à sa connaissance l'arrêté le plus contraignant. Les chiffres présentés confirment l'amélioration de la situation.

M. **CROUAIL** en convient mais fait remarquer que cette amélioration est également la conséquence de la baisse d'activité.

M. **Bernard PIOT, de l'Agence Régionale de Santé**, rappelle que tous les chiffres qui viennent d'être présentés concernent les émissions canalisées qui représentent environ 30 à 50 % du total des émissions et que le système de surveillance mis en place par l'exploitant ne permet pas d'évaluer les émissions diffuses.

M. **GROSVALLLET** répond que les émissions diffuses sont vraisemblablement en proportion des émissions canalisées.

M. le **sous-préfet** demande quelle est l'évolution de la réglementation à ce sujet.

M. **FORAY** indique qu'il n'existe pas à ce jour de document de référence national ou communautaire pour mesurer ces émissions canalisées. Des discussions sont en cours.

M. **PERROTIN** estime qu'il conviendrait à l'avenir de construire des broyeurs plus étanches avec une autre conception du capotage des installations.

M. **FORAY** ajoute que l'on dispose de photographies concernant le broyeur de Limay mais que la comparaison avec les photographies du broyeur de Salaise n'est pas aisée. Il s'avère néanmoins que la conception du capotage de Limay est assez similaire à celle du broyeur de Salaise. Il précise que le nombre de broyeurs en France n'est pas suffisant pour procéder à des comparaisons approfondies et que l'on est dans l'attente de références au niveau communautaire.

M. **BEAUPERE** indique que le broyeur de Salaise est mieux capoté que celui de Limay. Il précise qu'il n'existe à Limay aucun capotage au dessus du broyeur, ni au niveau du traitement des poussières, ni au niveau du tambour.

M. **FORAY** ajoute qu'en tout état de cause, le capotage intégral n'est pas techniquement possible.

- Contrôles périodiques des dioxines et furannes :

M. **BEAUPERE** indique que 17 mesures ont été effectuées depuis 2008.

Depuis juin 2013 (suite à l'arrêté préfectoral d'avril 2013) la fréquence de ces mesures a été augmentée. La moyenne relevée est de 0,00147 ng/Nm<sup>3</sup> avec une concentration minimum de 0,0006 et maximum de 0,0520 ng/Nm<sup>3</sup>.

La mesure prévue en juillet 2013 n'a pas pu être réalisée compte-tenu du manque de matière.

M. **FORAY** rappelle que l'arrêté complémentaire du 10/04/2013 a prescrit à l'exploitant de réaliser une mesure mensuelle pendant un an de la teneur en dioxines et furannes. Il a donc été convenu avec GDE de prolonger les mesures jusqu'en juillet 2014 afin de respecter cette prescription.

Il ajoute que l'on peut constater qu'il n'y a pas de relation entre les valeurs relevées et le taux de VHU.

#### 4. INDICATEURS DE SUIVI

##### a) Contrôle à réception et déclassement

M. **BEAUPERE** indique qu'en 2013 le taux de déclassement est de 56% (55% en 2011 et 56% en 2012) ce qui correspond à 1 camion sur 2 déclassé.

Mme **MOUCHIROUD** estime que ce chiffre est trop important.

M. **FORAY** indique que ce chiffre, en augmentation, peut s'expliquer par la sévérité des contrôles exercés.

M. **GROSVALLLET** rappelle que ce déclassement peut atteindre 100 % lors qu'une bouteille de gaz est détectée par exemple avec une matière non payée.

##### b) Phases de fonctionnement dégradé

M. **BEAUPERE** indique que ces phases de fonctionnement dégradé correspondent aux suppressions, explosions ou départs de feu. La durée de fonctionnement dégradé (sec/h de production) est à la baisse depuis 2007

GDE communique à la mairie de Salaise, avec laquelle l'exploitant a signé une convention, les informations concernant les phases dégradées les plus importantes.

M. **FORAY** souhaiterait avoir communication de ces données.

### **c) Système d'information des riverains**

M. **BEAUPERE** indique que ce système a été mis en place en septembre 2012.

7 appels ont été enregistrés pour identifications de fumées :

- 6 appels ont concerné les rejets du broyeur (2 appels pour lesquels aucune cause et aucun dysfonctionnement n'a été constaté ; 3 constats de fumées liées au broyage de ferrailles épaisses ; 1 constat de fonctionnement dégradé)
- 1 appel concernant les fumées liées au chalumage

L'intérêt est de pouvoir apporter une réponse quasi en direct à un appel qui doit intervenir au plus près dans le temps de l'événement constaté. La standardiste a été formée pour gérer spécifiquement ce type d'appel.

Les appels sont intervenus plutôt au début de la mise en place du dispositif.

M. **PERROTIN** demande si le n° d'appel a été diffusé aux associations. Il pourrait être également communiqué dans le bulletin municipal.

M. **FORAY** répond que ce dispositif n'a pas recueilli l'adhésion des associations.

## **5. INSPECTION DE LA DREAL**

M. **FORAY** indique qu'il a réalisé une inspection sur le site le 10/12/2013.

Ce contrôle a permis de constater que le chantier est propre mais a néanmoins mis en évidence des réceptions de VHU écrasés et non écrasés, avec leurs roues et pneumatiques. Une action complémentaire portant sur le renforcement de la vigilance, notamment vis à vis des fournisseurs, paraît nécessaire.

Les sondages réalisés tant au niveau du bureau des entrées que dans les registres des réceptions montrent que les procédures de contrôle sont respectées et que les registres sont correctement renseignés.

M. **FORAY** précise que GDE Salaise, établissement figurant en priorité 2 avec une inspection tous les 3 ans, fait cependant l'objet d'une visite annuelle. Il s'agit d'une visite thématique.

M. **PERROTIN** demande si le bon fonctionnement du système de lutte contre les incendies est contrôlé.

M. **MENU** répond que l'installation des extincteurs vient d'être renforcée.

## **6. CAMPAGNE DE MESURES DES EMISSIONS DIFFUSES**

M. **FORAY** rappelle que l'arrêté Préfectoral du 10/04/2013 a prescrit à l'exploitant la remise d'une proposition de cahier des charges relatif à une campagne de mesures et à une évaluation quantifiée des émissions atmosphériques diffuses sur son site.



La proposition de GDE, remise à la DREAL le 10/06/2013, a été jugée très insuffisante. Une nouvelle proposition (en pièce jointe) a été transmise le 13/12/2013 et est soumise pour avis aujourd'hui aux membres de la CLI.

M. FORAY indique que les 11 points de mesure ont été positionnés en fonction de l'Evaluation des Risques Sanitaires réalisée, précédemment. L'étude portera sur les paramètres PCDD/PCDF, poussières totales, métaux lourds et COV.

3 points de mesure sont situés en dehors du site dans l'axe Nord/Sud, 6 points sur le site même de GDE et 2 points en dehors du panache de dispersion afin de caractériser le bruit de fond (bruit de fond à proximité de la plate-forme chimique et bruit de fond de la vallée, le long de la rive droite du Rhône).

Une discussion s'engage sur la localisation de ces différents points.

Il est décidé de déplacer le point n° 6 (mesure du bruit de fond sous influence du pôle chimique, coté Est du site, au Sud de TREDI) vers l'aire des gens du voyage. Le point n°5 (mesure du bruit de fond de la vallée, à l'Ouest du site, hors du panache de dispersion, sur la rive droite du Rhône) sera également déplacé vers la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière.

La localisation des points de mesure ainsi que la liste des polluants sont validées en séance.

M. **GROSVALLLET** indique que la campagne devrait être achevée avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## 7. DIVERS

M. **BEUPERE** indique que GDE Salaise a reçu la visite d'élèves des collèges d'Annonay et de Condrieu et d'un centre de formation pour adultes.

M. le **sous-préfet** insiste sur la nécessité pour GDE de communiquer auprès des établissements scolaires sur la possibilité de visiter ses installations.

M. **PERROTIN** approuve en indiquant que la mairie de Salaise peut être partenaire de ce type d'action pédagogique.

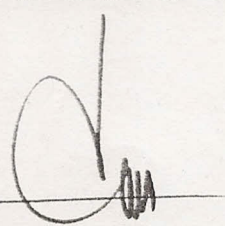
M. **FORAY** ajoute que ces visites peuvent également être organisées dans le cadre de la semaine de l'environnement.

M. **BEUPERE** rappelle que l'entreprise est tout à fait disponible et ne refuse jamais aucune visite.

M. **FORAY** indique que la prochaine CLI pourrait avoir lieu en juin 2014. A cette occasion, les résultats de la campagne de mesures des émissions diffuses pourront être présentés.

M. le **sous-préfet** ajoute qu'il serait intéressant que la réunion de cette CLI soit précédée d'une visite du site.

Il clôt la réunion vers 17h00.

  
Lionel LEMOINE

[Cliquez pour retourner à l'article](#)